



AVIS PUBLIC
RÈGLEMENT NUMÉRO 23-940
PERMETTANT L'IMPLANTATION D'UN ÉTABLISSEMENT
DE CENTRE DE LA PETITE ENFANCE SUR LE LOT 4 325 586,
SITUÉ SUR LA RUE THÉRIAULT

AVIS PUBLIC est donné par la soussignée de ce qui suit :

- 1) Lors de la séance du conseil tenue le 1^{er} mai 2023, le conseil municipal de la ville de Sainte-Anne-des-Monts a adopté le Règlement no 23-940 permettant l'implantation d'un établissement de Centre de la petite enfance sur le lot 4 325 586, situé sur la rue Thériault.
- 2) Ce règlement prévoit, malgré toute réglementation de zonage en vigueur sur le territoire, l'implantation d'un établissement de Centre de la petite enfance sur le lot 4 325 586, situé sur la rue Thériault.
- 3) Ledit règlement entrera en vigueur selon les dispositions de la loi.

SAINTE-ANNE-DES-MONTS, ce 5 mai 2023



Me Sylvie Lepage greffière